DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 MARS 2019

Délibération
n° 2019.03.028.B

Festival Mars en Braconne : demande de subvention auprès du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

LE QUATORZE MARS DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 mars 2019**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Guy ETIENNE, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2019

DELIBERATION N° 2019.03.028.B

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE	Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

FESTIVAL MARS EN BRACONNE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

Pour sa seizième édition, le festival Mars en Braconne organisé par GrandAngoulême continue de créer un espace d'expression culturelle ouvert à tous.

Théâtre, concerts, cirque, expositions, conférences et arts plastiques investiront 12 communes suivantes de l'agglomération du 20 au 31 mars 2019 :Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Gond-Pontouvre, Jauldes, La Couronne, Marsac, Ruelle-Sur-Touvre, Soyaux et Vindelle.

Mars en Braconne convie un public diversifié à vivre ensemble de grands moments intergénérationnels et à créer des liens entre habitants et artistes. A travers ses collaborations avec les associations locales, Mars en Braconne assure le rayonnement des forces vives si chères à l'agglomération.

Comme chaque année, une attention toute particulière est portée au public jeune. Plus de 2 000 enfants des écoles et accueils de loisirs bénéficieront de spectacles et ateliers en 2019 comme pour souligner le travail établi par nos Parcours d'Education Artistique et Culturelle.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montants HT
Tarifs cessions	30 760,00 €
Transport	7 153,99 €
Hébergement	4 360,00 €
Repas	3 624,52 €
Droits d'auteurs	3 930,90 €
Technique	25 000,00 €
Catering	400,00 €
Billetterie	300,00 €
Communication	10 700,00 €
TOTAL	**86 229,41 €**

Recettes	Montants HT	%
FEADER	10 000,00 €	11,6%
Région	12 000,00 €	13,9%
Département	6 000,00 €	7,0%
Autofinancement	58 229,41 €	67,5%
TOTAL	**86 229,41 €**	**100%**

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **20 mars 2019**	**Affiché le :** **20 mars 2019**